

effectués, afin d'en arriver à une entente entre députés intelligents. Quant à nous, nous sommes d'accord sur tous les points, sauf deux.

Premièrement—et nous avons exposé notre thèse à ce sujet—nous nous opposons et nous continuerons à nous opposer énergiquement à l'imposition de la clôture préalable, au bâillement et au musellement préalables du Parlement non pas tant en vertu d'une règle que de l'autorité d'un homme, le leader du gouvernement à la Chambre. Il n'est pas vraiment celui qui dirige; il est simplement l'agent du premier ministre (M. Trudeau). Je ne formule pas de critique; comme plusieurs députés l'ont déclaré, notamment le chef de notre parti, le leader du gouvernement à la Chambre doit se plier à la volonté du premier ministre. Mais il incombe vraiment à un seul homme, en vertu de l'article 16A du Règlement qui a été proposé, de décider la durée d'un débat. Qu'il s'agisse d'un débat ayant lieu aux comités permanents ou à la Chambre, un seul homme exécutera les désirs du premier ministre.

Point n'est besoin de rappeler aux députés l'éloquence avec laquelle le chef de l'opposition nous a mis en garde contre ce que nous appelons une dictature délibérée et avec quelle conviction d'autres députés, surtout celui d'York-Sud, ont parlé. Il a signalé, au début comme à la fin de ses remarques, qu'il s'agissait selon lui d'une forme déguisée de totalitarisme, qui prend bien garde de juguler ouvertement l'opposition.

Rappelons-nous les mots d'Edwin Burke qui faisait ressortir le rôle et la nécessité d'une opposition:

Celui qui nous combat, fortifie nos nerfs et affine nos talents. Notre ennemi est notre auxiliaire.

Le député de York-Sud n'avait rien à envier à l'éloquence de Benjamin Disraeli qui a déclaré, et je demande aux députés ministériels, surtout ceux de l'arrière-ban, de le noter:

Aucun gouvernement ne demeure longtemps en sûreté sans une opposition puissante.

Notre parti s'oppose en second lieu à l'abolition totale du comité des subsides. Cette formule, en somme, empêcherait la Chambre des communes d'examiner et de surveiller les dépenses publiques et de faire obstacle à des dépenses exagérées en faisant ressortir aux yeux de l'opinion publique tout gaspillage des deniers publics ou pire.

On consacrait autrefois trop de temps à l'examen des dépenses gouvernementales, à l'occasion du débat sur les crédits. Selon nous, il faudrait assurément limiter cette

durée; nous sommes d'accord. Mais nous ajoutons: à la suite d'une entente entre les leaders à la Chambre—et certainement pas en appliquant la règle 16A proposée—qu'un tiers des crédits devraient être présentés chaque année à la Chambre des communes pour être étudiés par le Parlement. Ou, si cette étude devait prendre trop de temps, mettons 20 p. 100 des crédits. Mais retirer complètement au Parlement le droit d'examiner les dépenses qui s'élèvent maintenant à presque 11 milliards de dollars et confier aux comités permanents le soin de les examiner à la loupe, est un très mauvais principe. Lorsque l'on retire au Parlement tout contrôle sur les cordons de la bourse, on rend l'exécutif tout-puissant et le Parlement devient une marionnette, comme l'a dit mon chef l'autre jour.

• (3.50 p.m.)

On a fait grand état de l'article 16A. Pour le moment, je veux appeler l'attention des députés sur l'abolition du comité des subsides et sur la proposition visant à retirer au Parlement l'examen des dépenses qui se rattachent à l'imposition. Le fardeau fiscal est lourd et il frappe tous les Canadiens. Dans bien des cas, ce fardeau a fait baisser le niveau de vie de bien des Canadiens au-dessous du niveau que nous jugeons nécessaire pour vivre décemment. A vrai dire, le fardeau fiscal empêche certains de nos jeunes d'atteindre le degré d'instruction qui leur permettrait d'occuper leur place dans notre grande nation.

Les crédits et les dépenses du gouvernement doivent être examinés par le menu, par les comités permanents qui sont des créatures de la Chambre des communes. On peut alors demander: Quelle est la nature de ces comités? Comment sont-ils formés, et ainsi de suite? Aujourd'hui, nos comités sont partisans à l'extrême. Ils sont des instruments dans la main du premier ministre. Comment se choisit en réalité le président d'un de nos comités permanent, monsieur l'Orateur? Le leader du gouvernement à la Chambre le sait fort bien. Quand le premier ministre ou le leader du gouvernement veulent quelqu'un en particulier à la tête d'un certain comité qui pourrait étudier des questions gênantes pour le gouvernement, ils le choisissent pour en diriger les débats. Il se rend alors au comité formé en majeure partie d'amis du gouvernement, il est nommé, et le tour est joué. Voilà comment notre homme est choisi par le premier ministre ou le leader du gouvernement à la Chambre. Ce dernier surtout a son mot à dire dans ces questions—son influence s'exerce sur tout. Donc, notre homme devient président du comité. Comment les députés ministériels deviennent-ils membres de ce comité ou de